

Charenton, le 26 octobre 2016.



**Direction
de l'architecture
et du patrimoine**

Madame, Monsieur le directeur,
Madame, Monsieur le professeur,

Le service du Patrimoine de la direction générale des Patrimoines attribue chaque année à des étudiants dans le cadre d'un diplôme d'études supérieures (**master II minimum ou équivalent**) des bourses de un à neuf mois pour des travaux universitaires d'un montant de 915 euros mensuels. Le travail doit porter sur un thème en rapport avec les préoccupations de la sous-direction des Monuments historiques et des Espaces protégés et être utile à l'administration. Il peut s'agir d'une étude sur :

Affaire suivie par
Jean-Charles FORGERET

poste
Tél : 01 40 15 75 79

Références
DGPat/MAP/JCF

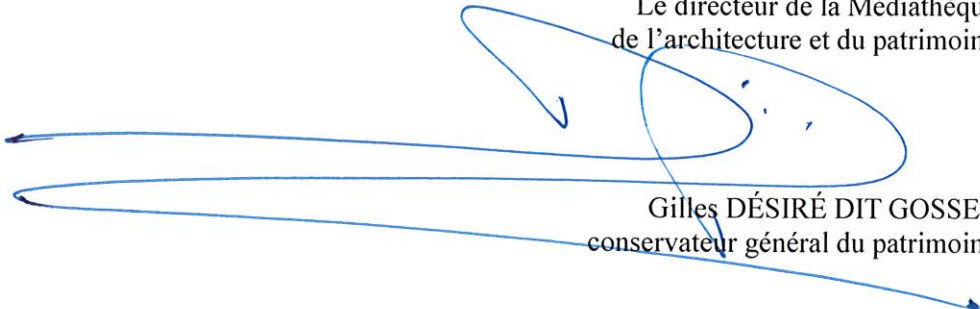
- un édifice ou un objet classé monument historique ;
- un secteur sauvegardé ;
- les politiques de classement et de déclassément des objets et monuments ;
- l'aspect économique de la restauration ;
- les biographies des architectes et des inspecteurs des monuments historiques ou des membres correspondants ;
- l'élaboration des doctrines ou des techniques de classement ou de restauration ;
- un fonds photographique conservé par la MAP
- une étude thématique portant sur un sujet intéressant les Monuments historiques.

Vous trouverez, ci-joint, le dossier relatif à ces allocations de formation et de recherches.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos étudiants. Les dossiers devront être envoyés à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine **avant le 3 janvier 2017**, le cachet de la poste faisant foi.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de la Médiathèque
de l'architecture et du patrimoine



Gilles DÉSIRÉ DIT GOSSET
conservateur général du patrimoine